Zeitschrift: Vox Romanica
Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum
Band: 20 (1961)

Artikel: La proposition infinitive en français moderne
Autor: Lorian, Al.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-18569

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La proposition infinitive en français moderne

«Proposition infinitive» – voilà un terme qui, appliqué à la syntaxe du français moderne, se maintient dans le vague chez presque tous les grammairiens. Chez les uns, il recouvre tous les infinitifs – à l'exception de ceux qui se trouvent en emploi nominal; pour les autres, il ne dénote que le calque, pratiquement disparu depuis le XVIIe siècle, de la construction latine «accusativus cum infinitivo». Entre ces deux positions diamétralement opposées, il règne une diversité embarrassante d'opinion et d'exégèse; et il y a même des linguistes qui, plus discrètement, évitent l'expression «proposition infinitive», quitte à lui substituer des étiquettes non moins imprécises: «constructions», «emplois», etc.

C'est pourquoi on essaiera, dans ce qui suit, de serrer de plus près les déclarations faites à ce propos par certains des meilleurs syntacticiens français et étrangers des dernières décades; on s'attachera ensuite à trouver une réponse à cette épineuse question: qu'est-ce qu'une proposition infinitive? Ou plutôt: quels infinitifs forment une infinitive?

Damourette et Pichon, s'occupant de ce «tiroir» dans le troisième volume de leur monumental *Essai de Grammaire de la langue française,* déclarent que tout infinitif, «en tant qu'extrafactif verbal», forme une «sous-phrase infinitivale» qui «est assez étroitement intriquée avec le corps même de la phrase dont il fait partie[1]». C'est une étiquette très commode, parce que très vague, et qui englobe des infinitifs de presque toutes les catégories, à partir de l'infinitif simple régime (exemple: *on pourrait* ***trouver***) jusqu'à la «sous-phrase infinitivale percontative[2]». D'autre part, dans le même chapitre, les mêmes savants font mention de «la

[1] Damourette et Pichon, *EGLF,* Paris, D'Artrey, t. III, 1933, d. 475.

[2] *Op. cit.,* p. 662. Exemple-type: *je ne sais que* ***faire.***

proposition infinitive à la manière latine[1]», type abandonné par le français contemporain mais imité dans la formule où l'infinitif a pour sujet un pronom relatif et qui «*ressemble* certes à une proposition infinitive[2]» (c'est nous qui soulignons le mot *ressemble*!).

F. Brunot n'approfondit pas non plus la question: aux pages 345–348 de son ouvrage *La Pensée et la Langue*[3], il reconnaît une proposition infinitive dans le tour latin, dans les infinitifs suivant *faire, laisser,* etc., et en général dans tous les cas où l'infinitif a un sujet différent de celui du verbe régent; il y ajoute aussi les infinitifs complétant un verbe impersonnel, et rejette la tournure *le seul, le dernier à + infinitif,* «simple complément formé d'un infinitif construit avec *à*[4]». D'autre part, l'index du même ouvrage cite, sous la rubrique «Propositions infinitives», tous les infinitifs![5]

La position prise par MM. Le Bidois et par M. G. Gougenheim est beaucoup plus nette. Les auteurs de la *Syntaxe du français moderne* signalent la proposition infinitive au sens large (pratiquement tous les infinitifs), la proposition infinitive au sens strict (acc. + inf.; après les verbes de perception, *faire, laisser*); et le type intermédiaire (pronom relatif ou personnel, objet du verbe régent et sujet de l'infinitif)[6]. M. G. Gougenheim s'explique clairement: «On appelle subordonnée infinitive une subordonnée introduite sans conjonction et dont le verbe est à l'infinitif[7]», ce qui correspond à l'infinitive au sens strict et au type intermédiaire de MM. Le Bidois. Cet auteur ne dit pas s'il considère comme infinitives les propositions principales qui emploient ce mode et les tours centrés sur l'«infinitif potentiel» et l'«infinitif délibératif[8]».

[1] *Op. cit.*, p. 570. Exemple-type (cité *ib.*, p. 573): *elle croit tout son bon heur* ***dependre*** *de cest Amour* (H. d'Urfé).

[2] *Ib.*, p. 575. Exemple-type (cité *ib.*, p. 574): *il abattit en passant quelques statuettes qu'il ignorait* ***être*** *de Praxitèle* (J. Lemaître).

[3] F. Brunot, *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson, 3e éd., 1936.

[4] *Op. cit.*, p. 743.

[5] *Ib.*, p. 939.

[6] G. et R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, Paris, Picard, 2 vol., 1935–1938. Cf. t. II, p. 306ss.

[7] G. Gougenheim, *Le système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey, 1939, p. 334.

[8] *Op. cit.*, p. 206.

C. de Boer est à la fois plus intransigeant et moins cohérent. «La vraie 'proposition' infinitive n'est pas la construction où le sujet de l'infinitif est en même temps le régime du verbe de la principale (*Je vois le facteur venir, Je laisse mon frère partir*), mais celle où le sujet de l'infinitif n'est pas le régime de ce verbe (*Aristote dit appartenir aux beaux le droit de commander*). Ce n'est pas le type: *Video patrem mori,* mais le type: *Credo patrem mori*[1].» D'abord, il n'est pas très exact de dire que, dans le premier cas, *le facteur* est le régime du verbe principal *je vois;* le régime est, à notre sens, plutôt: *le facteur venir;* ensuite, objection plus grave, pourquoi se contredire en accordant le titre de proposition infinitive au tour *pronom relatif ou personnel + infinitif* – comme le fait De Boer –, puisque dans une phrase telle la suivante: *La terre que je crois être ronde...*, le sujet de l'infinitif (*que*) est en même temps le régime du verbe principal *je crois?*

Un recul est marqué par A. Dauzat qui, se plaçant à un point de vue spécial, établit l'identité *infinitif = infinitive,* même dans *il faut* ***rentrer*** *les foins* ou dans *on commence à y* ***voir*** *clair*![2]

Enfin, tout en s'occupant des différents emplois de ce mode, y compris «la construction infinitive remplaçant des subordonnées», M. M. Regula ne mentionne même pas la proposition infinitive[3].

Quant aux études consacrées exclusivement à l'infinitif: la thèse de S. Eringa, comme l'indique son titre *La proposition infinitive simple et subjective...*, ne discute que certaines constructions bien définies et n'épuise pas la question[4]; tandis que Kr. Sandfeld re-

[1] C. de Boer, *Syntaxe du française moderne,* Leiden, Univ. Pers, 1947, p. 94. L'exemple d'accusatif avec infinitif en français est emprunté à Montaigne, *Essais,* III, 12.

Il est très amusant de constater que De Boer, parti plus d'une fois en guerre contre la «superstition du latin», se résigne ici à appeler le tour français «accusatif avec infinitif»!

[2] A. Dauzat, *Grammaire raisonnée de la langue française,* Lyon, IAC, 4e éd., 1956, p. 376ss.

[3] M. Regula, *Grammaire française explicative,* Heidelberg, C. Winter, 1957, p. 204–211.

[4] S. Eringa, *La proposition infinitive simple et subjective dans la prose française depuis Malherbe,* Paris, Champion, 1924.

jette le terme proposition infinitive, «qui a l'inconvénient de désigner tout aussi bien les constructions traitées dans le chapitre précédent [c'est-à-dire sujet + infinitif de proposition indépendante], et d'être employé, en outre, par beaucoup pour désigner toute construction où l'infinitif est susceptible d'être remplacé par une proposition subordonnée (*avant de partir, sans mot dire,* etc.)[1]». Cet auteur préfère *l'infinitif au lieu du verbum finitum,* périphrase qui lui permet d'assembler, grâce à un système de classification assez confus, non seulement les constructions usuelles (acc. + inf.; après *faire, laisser* et les verbes de perception; dans l'interrogative indirecte, etc.), mais aussi des tours tels que *j'appelle cela courir* (que Sandfeld interprète *j'appelle / cela courir,* d'où *cela courir* = *cela* ***est*** *courir*![2]).

Si les traités de syntaxe descriptive ne se donnent pas la peine d'éclaircir le problème – dans lequel on ne voit généralement et à tort qu'une simple querelle de terminologie – les manuels de grammaire normative essaient de temps en temps, pour des raisons de pédagogie, de définir l'essence de cette insidieuse proposition infinitive. Nous nous contenterons de recourir à deux ouvrages – les meilleurs du genre: *La Grammaire Larousse du XXe siècle* et *Le Bon Usage.*

La *Grammaire Larousse* accepte comme propositions infinitives les tours complétifs usuels (après *faire, laisser* non auxiliaires et les verbes de perception; pronom relatif + infinitif) qu'il ne faut pas confondre avec les «vraies propositions infinitives *latines*», fréquentes encore dans le français littéraire des XVIe et XVIIe siècles. D'autre part, «on trouve encore une sorte de *proposition infinitive* après *ordonner, défendre, permettre, dire* (ordonner), *empêcher, prier.* L'infinitif est introduit par *de*; il a pour sujet un nom ou un pronom qui sert de complément d'objet direct ou indirect au verbe principal: *Je* ***l'ai*** *prié de* ***cesser*** *ses manœuvres.*» Et, plus loin: «On peut étendre le nom de *proposition infinitive* à des propositions à l'infinitif dont le sujet, non exprimé, est le même que celui du verbe principal (propositions quelquefois

[1] Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain,* t. III: *L'Infinitif,* Copenhague et Paris, Droz, 1943, p. 165.

[2] *Op. cit.,* p. 189.

introduites par une préposition).» On aboutit donc à l'équivalence *infinitif* = *infinitive*, à la «proposition introduite par une préposition» et à un exemple tel que:

«*Je ne veux pas* ***mourir*** *encore*» (Chénier)[1]

qu'on retrouve, au paragraphe 108 (4°) du même ouvrage, comme exemple d'infinitif complément d'objet *ne formant pas proposition* (puisque les auteurs envisagent dans un paragraphe à part – 108 (5°) – le complément d'objet formant proposition!).

De même, l'infinitif prépositionnel qui, à la page 70 de la *Grammaire Larousse*, s'appelle simple complément circonstanciel, devient, à la page 114, proposition: «Mais très souvent il est possible de remplacer ces propositions conjonctives par des *infinitifs prépositionnels* (prépositions *afin de, pour, en vue de, de peur de*); en général il vaut mieux que principale et infinitive aient le même sujet...» Les mots *principale* et *infinitive* laissent entendre clairement que, dans ces syntagmes, préposition + infinitif = proposition infinitive!

Enfin, pour M. M. Grevisse, l'infinitive est toujours une complétive, interrogative ou non; le moyen de la reconnaître est tout à fait empirique: «On n'a affaire à une proposition infinitive que si l'infinitif peut se résoudre en une forme personnelle: *J'entends* ***le train siffler*** = *J'entends le train qui siffle, j'entends que le train siffle*. Sinon, l'infinitif sert simplement de nom complément: *Le plaisir* ***de lire*** = *le plaisir de la lecture. L'art* ***de parler*** = *l'art de la parole*[2].» Cet auteur trouve cinq types (sept sous-types) de proposition infinitive:

1° Sans sujet exprimé:

a) (i) *Je veux, je dois, j'espère, je peux, je crois* ***partir bientôt***.

[1] *Grammaire Larousse du XXe siècle*, Paris, Larousse. Les citations sont empruntées au paragraphe 148 (3°), p. 95–98. Cf. aussi paragraphe 408, p. 344.

[2] M. Grevisse, *Le Bon Usage*, Paris, Geuthner, 7e éd., 1959. Les citations et les exemples qui s'ensuivent sont empruntées aux pages 998–1000. La division du type *1a* en trois sous-types (i), (ii) et (iii) est la nôtre.

(ii) *J'entrai, un soir, dans un salon où je savais* ***la trouver*** (Fromentin).

(iii) *Je ne sais* ***à qui me confier, où m'adresser.***

b) *Elle cherche des yeux* ***où s'asseoir*** (Gide).

c) *Je lui commande, je le prie* ***d'obéir.***

2° Avec sujet exprimé:

a) (après les verbes de perception – y compris *voici;* après *faire, laisser,* et certains autres).

b) *Je servais les idées* ***que*** *je savais* ***être vitales*** (Maurras).

Le critère employé par M. M. Grevisse nous paraît commode, mais peu scientifique; ingénieux, mais pas irréprochable. En effet:

1° Est-ce que vraiment *j'entends le train siffler* = *j'entends le train qui siffle, j'entends que le train siffle?* Sémantiquement, ces expressions ne sont pas absolument équivalentes.

2° L'équivalence syntaxique n'est pas respectée non plus; le fait qu'une complétive à l'infinitif puisse se laisser remplacer par une subordonnée relative (*qui siffle*) ne prouve pas grand-chose, à nos yeux.

3° Si, dans le type *1a* (*i*), on admet l'égalité: *je crois partir bientôt* = *je crois que je partirai bientôt,* on voit mal quel serait le substitut de *je peux, je veux partir bientôt* (**je peux, je veux que je parte?*). Et si l'on accepte déjà *je peux partir* parmi les infinitives, pourquoi refuser le droit de cité à *je viens de partir* ou au moins à *je vais partir?* Est-ce que l'auxiliarité, avec ses diverses nuances de semi-auxiliarité, est effectivement un bon critère pour juger de l'essence de la proposition infinitive?

*

Il est donc évident que la plupart des syntacticiens n'ont pas cru devoir spécifier ce qu'était, d'après eux, la proposition infinitive; qu'ils ont préféré tourner la difficulté en nous proposant des «sortes» d'infinitives, des «sous-phrases» et des «constructions» infinitives, des infinitives «au sens large», etc.; qu'ils ont ou bien oublié d'indiquer les critères permettant de reconnaître ce type de proposition, ou bien établi des principes peu valables.

Nous tâcherons à notre tour de trouver une solution à ce petit problème; qu'on ne s'attende pas à des résultats surprenants, puisque la plupart des infinitives que nous admettrons comme telles ne seront, *grosso modo*, que celles qu'ont reconnues nos devanciers. Il s'agira simplement de rappeler certains axiomes de syntaxe, d'établir quelques critères de classification, de mettre un peu d'ordre dans la masse des exemples courants et surtout d'en rejeter plusieurs.

1° Tout verbe à une *forme personnelle* et à *sens plein*[1] forme proposition. Tout infinitif ne forme pas nécessairement proposition, puisque sa double nature – nominale et verbale – peut s'y opposer.

2° Nous écartons donc définitivement les infinitifs en emploi nominal ou quasi nominal. Dans *Partir c'est mourir un peu* on ne saurait nullement voir trois propositions (dont deux infinitives!). Pas de proposition non plus quand l'infinitif, quasi nominal, sert de complément du nom (*défense de fumer, désir de réussir*), ou d'attribut du complément (*j'appelle cela courir*).

3° Nous rejetons également les infinitifs «absolus[2]» de formules figées: *savoir, révérence parler*.

4° L'infinitif de proposition indépendante (et principale) est généralement le *substitut stylistique* d'une forme personnelle; il ne fournit donc pas de proposition infinitive proprement dite dans les cas suivants: *infinitif interrogatif et exclamatif; infinitif de narration; infinitif impératif* (style «écriteau» et style «journal intime»); *infinitif «style du Palais»*[3].

5° Seul l'infinitif de *proposition subordonnée* peut former une proposition infinitive, pourvu qu'il jouisse d'une certaine autonomie par rapport au verbe régent – ce qui arrive dans un des deux cas suivants: a) lorsque l'infinitif est introduit par un outil

[1] Les formes verbales personnelles figées dans un emploi particulier et à valeur verbale atténuée peuvent ne plus former proposition. Exemples: *voici, voilà*, le tour interrogatif *est-ce que*, la formule de mise en vedette *c'est ... que*, la locution conjonctive *soit que*, etc.

[2] Kr. Sandfeld, *op. cit.*, p. 213.

[3] Nombreux exemples chez Kr. Sandfeld, *op. cit.*, p. 159–214.

de subordination, relatif ou interrogatif; ou b) lorsque son sujet, exprimé ou non, est différent de celui du verbe principal.

6° L'infinitif ne construit donc pas proposition:

a) quand il a le même sujet que le verbe régent et qu'il est introduit par une préposition ou locution prépositive *à sens net: Je l'ai dit* ***afin de terminer la discussion*** *et* ***sans hésiter***);

b) lorsque, prétendument passif, il est en réalité actif (donc même s'il a un sujet – indéterminé – bien à lui): *maison* ***à vendre;*** *jolie* ***à croquer.*** Dans ces cas, l'infinitif sert de simple complément de but, destination, conséquence, intensité, etc., du nom ou de l'adjectif;

c) s'il complète directement ou à travers une préposition à sens affaibli, mais sans changement de sujet, un autre verbe: *je peux, j'espère, je commence à, etc.,* ***parler;***

d) toutes les fois qu'il joue le rôle d'un complément circonstanciel de but sans préposition et sans changement de sujet auprès d'un verbe de mouvement ou d'immobilité: *il est allé* ***chercher*** *le médecin; restez* ***dîner***[1].

7° Le premier des sept sous-types d'infinitive admis par M. M. Grevisse (*je veux* ***partir,*** etc.) est donc à rejeter.

Le deuxième tour [cas *1a* (*ii*)] mériterait peut-être de s'appeler une infinitive; comparons en effet la phrase de Fromentin citée par l'auteur du *Bon Usage:*

J'entrai, un soir, dans un salon où je savais ***la trouver***

avec cette phrase imaginée par nous:

Je savais ***la trouver*** *chaque fois que je la perdais.*

Dans le premier exemple *je savais la trouver* = je savais que j'allais la trouver; dans le second = je savais comment (m'y prendre pour) la trouver.

En outre, cet emploi particulier de *savoir* (*ignorer, dire*) avec infinitif et sans changement de sujet rappelle étrangement l'infinitive du type *2b: Je servais les idées que je savais être vitales* (Maurras). Il est donc naturel que ce tour, très littéraire d'ailleurs, soit parfois considéré, à cause de son sémantisme, comme une pro-

[1] «Infinitif régime direct progrédience» d'après Damourette et Pichon, *EGLF*, t. III, p. 504 et 508.

position infinitive. A notre sens, il faut y voir une construction spéciale du verbe *savoir* (*ignorer, dire*), à laquelle on ne saurait toutefois accorder le titre de proposition infinitive, puisqu'elle ne porte aucun des deux signes extérieurs – donc linguistiques – de l'infinitive: outil subordinateur ou changement de sujet.

8° Quelles sont donc les véritables, les seules «infinitives»? Selon nous, il n'y en a que trois:

a) L'*infinitive-interrogative indirecte* dans le sens le plus large du terme «interrogative indirecte», ce qui permet de réunir sous une seule rubrique les sous-types *1a* (*iii*) et *1b* de la liste de M. M. Grevisse.

b) L'infinitive après les verbes de volonté, conseil, prière, empêchement, etc., de factivité[1], de perception et quelques autres (types *1c* et *2a*), l'infinitif ayant un sujet, exprimé ou non, différent de celui du verbe régent.

On pourrait faire objection au type *je lui ordonne* ***de venir****, je l'invite* ***à dîner*** en soutenant que l'infinitif, étant prépositionnel, est incapable d'y former proposition. N'oublions pas cependant que dans cette construction les prépositions *à* et *de,* presque totalement sublimées quant au sens, ne font autre chose que combler un «hiatus syntaxique[2]»; et que l'infinitif a une large mesure d'autonomie vis-à-vis du verbe principal puisqu'il possède son sujet à lui. L'analyse de la phrase n'est pas: *je ... ordonne / lui venir,* mais: *je lui ordonne / il* (contenu dans *lui*) *venir.*

De même, nous ne croyons pas qu'il y ait une différence, pour notre propos, entre l'emploi «semi-auxiliaire» et l'emploi «non auxiliaire» des verbes *faire* et *laisser* (comme le dit la *Grammaire Larousse,* qui voudrait voir une infinitive seulement dans le second cas[3]). La distinction n'est pas nette et la construction de-

---

[1] «Immixtion» *iid., ib.,* t. V, ch. xxviii: verbes *faire, laisser, voir.*

[2] Expression due à C. de Boer, *Introduction à l'Etude de la syntaxe du français,* Paris, Droz, 1933, p. 42.

Ne pas confondre le tour *Je l'invite* ***à venir*** avec *Je l'invite* ***pour discuter*** *la chose,* où: 1° *pour discuter* est un complément circonstanciel introduit par une préposition à sens plein; 2° l'infinitif n'a pas un sujet différent de celui du verbe *je l'invite.*

[3] *Grammaire Larousse du XXe siècle,* paragraphe 148 (1°).

meure la même. Autrement dit, il y a pour nous des propositions infinitives dans tous les exemples suivants: *je fais lire, je fais lire les enfants, je les fais lire, je fais lire le journal aux enfants, je leur fais lire le journal, je le leur fais lire;* avec «infinitif réfléchi[1]»: *il s'est laissé accuser sans protester; il a laissé ce malheureux inconscient s'accuser lui-même.*

D'autre part, l'exemple cité toujours par M. M. Grevisse: *Et voici* ***commencer le rêve de Shakespeare*** (J. Lemaître), se laisse interpréter soit comme *principale* + *infinitive* (*voici* gardant sa force verbale), soit comme une seule proposition indépendante dans laquelle la formule *présentatif* + *infinitif* n'est que le substitut stylistique d'un seul verbe personnel (= *Le rêve de Shakespeare commence*).

c) L'infinitive ayant pour sujet un pronom personnel ou relatif, régime du verbe principal (cas *2b* chez M. M. Grevisse). La phrase de Maurras *Je servais les idées* ***que*** *je savais* ***être vitales*** pourrait revêtir la forme *Je servais ces idées, car je* ***les*** *savais* ***être vitales.*** A plus forte raison devrait-on inclure ici la construction latine *nom* + *infinitif*... si elle existait encore en français![2]

Jérusalem *Al. Lorian*

[1] F. Brunot (*op. cit.*, p. 348), auquel nous empruntons les deux exemples.

[2] Damourette et Pichon citent un «accusatif avec infinitif» datant de 1925! Cf. *EGLF*, t. III, p. 573.